# CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DE RAGONDINS SUR VOTRE COMMUNE

Faites votre demande de régulation!



Les résidents des 22 communes bénéficiaires des services de la Communauté de communes de l'Estuaire en matière de gestion du bassin versant de la livenne :

Anglade Braud et Saint-Louis Campugnan Cartelègue Etauliers

Pleine-Selve Reignac St-Androny

Générac

Marcillac

Mazion

St-Aubin de Blave St-Caprais de Blave

St-Ciers sur Gironde St-Christoly de Blaye

St-Girons d'Aiguevives St-Genès de Blave

St-Palais St-Paul

St-Seurin de Cursac

St-Savin

Evrans

### **COMMENT S'Y PRENDRE?**

Transmettre une demande écrite, en renvoyant la fiche prévue à cet effet au destinataire mentionné.



### OÙ SE PROCURER LA FICHE DE DEMANDE ?

O Auprès de votre mairie

2 En la téléchargeant sur le site internet de la CCE www.cc-estuaire.fr







Coordonnées du demandeur

## CAMPAGNE DE PIEGEAGE DE RAGONDINS SUR VOTRE COMMUNE

### Demande de régulation des ragondins

Cette fiche doit être retournée par courrier ou par mail à :

AGERAD 558 rue de la Gravière 33820 Saint Aubin de Blaye (agerad@hotmail.fr)

Pour chaque demande, la décision de mettre en œuvre une action de régulation relève des services de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE).

	Nom et prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	
	Localisation de la demande (commune et précisions)  Commune :  Précisions :	
Descriptif sommaire des dégâts ou de la gêne occasionnée		
	Espèce et nombre d'individus aperçus (si possible)	
	Autorisation do piógoago	
	Je soussigné autorise l'AGEF nuisibles sur ma propriété, pour le compte de la Communauté de comm	
	Fait à	le Signature
	(Réservé à l'administration)	